

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
COMMUNAL DU 3 MAI 2010**

PRESENTS :

M. Laurent DEVIN, Bourgmestre-Président,  
Mme et Ms. Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Echevins  
Mmes et Ms. André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Alain DETAEYE, Benoît DEGHOAIN, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Conseillers,  
M. Yvon STAQUET, Président du C.P.A.S.,  
Mme Fabienne WINCKEL, Secrétaire communale faisant fonction.

EXCUSES :

Ms. Georges BETTESONE et Julien URBAIN

ABSENTE :

Mme Caroline BOLLUE

Convoquée en date du 23 avril 2010, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

**Conseil communal du lundi 3 mai 2010**  
**à 20 heures 30'**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**REGIE FONCIERE**

**1. Régie Foncière – Comptabilité générale – Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice 2009**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver les bilan et compte de résultats de la Régie Foncière pour l'exercice 2009.

**Unanimité**

**2. Régie Foncière – Convention de concession de droit de pêche**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le nouveau projet de convention de concession de droit de pêche sur l'étang sis rue des Trieux à Estinnes-au-Mont.

**Unanimité**

**FISCALITE**

**3. Redevance communale sur la délivrance de documents administratifs au service de l'Etat-Civil et à la Police communale – Exercices 2010 à 2012**

**- Modification**

**- DECISION**

Lors de sa séance du 23 novembre 2009, le Conseil communal a renouvelé le règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs au service de l'Etat-Civil et à la Police communale, pour les exercices 2010 à 2012 inclus.

Le prix de la carte d'identité électronique réclamé par le Service Public Fédéral Intérieur est porté à 12 € au lieu de 10 € et ce, à dater du 01/04/2010.

Une modification dudit règlement est à présent soumise au vote du Conseil communal avant d'être présentée à la tutelle spéciale d'approbation de l'autorité supérieure, afin d'augmenter la redevance communale pour la délivrance d'une carte d'identité de 12 à 14 €

*M. Piret souligne que le montant de la redevance pour la délivrance des cartes d'identité avait été fixé à EUR 12. Ce montant avait été considéré comme raisonnable. Il constate à présent que la majorité entend augmenter le montant de cette redevance de EUR 2. Cette augmentation sanctionne tous les Binchois dans un contexte de crise. Il rappelle que le budget de la Ville est en boni et aurait pu supporter que la Ville ne répercute pas l'augmentation.*

*M. Fayt indique que l'augmentation proposée consiste en la répercussion exacte de l'augmentation du prix facturé par l'Etat fédéral aux Villes depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 pour la livraison de cartes d'identité. M. Fayt estime par conséquent que l'augmentation proposée est tout à fait justifiée et que la Ville de Binche n'en tire aucun profit. Il rappelle que cette dernière est l'une des rares communes où la délivrance des documents administratifs est gratuite.*

**Pour : 20**

(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAI)

**Contre : 8**

(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)

**SUBSIDES**

**4. Subsidés communaux 2009 –  
- AGREATION**

Au cours de l'année 2009, de multiples associations ont introduit auprès de l'administration des demandes de subsidés uniquement en nature auprès de divers services.

Dans le respect de l'article 1 du règlement communal fixant les conditions générales d'octroi de subsidés par la Ville de Binche approuvé par le Conseil communal en séance du 12.10.2009, il convient que toutes ces associations soient agréées.

Le Conseil communal est invité à agréer les associations mentionnées dans la délibération.

**Unanimité**

**5. Subsidés communaux  
- Maintien de l'agrégation**

Le Conseil communal est sollicité afin de maintenir l'agrégation pour la chorale « Groupe vocal Leval en chanson » suite à un changement de nom (anciennement « Groupe vocal Saint-Martin de Leval-Trahegnies »).

**Unanimité**

## **6. Installation d'alarmes à l'Académie de musique et aux beaux-arts**

### **- DECISION**

#### **- Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux ;
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 209/1098 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Installation d'alarmes à l'Académie de musique et aux Beaux-arts », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 12.000,00 € hors TVA ou 14.520,00 €, 21 % TVA comprise ;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 734/72401-60 (n° de projet 20107341) en la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.

**Unanimité**

## **7. Création d'un monument – Place du Pont Martine**

### **- DECISION**

#### **- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures ;
- Approuver le cahier spécial des charges n° 20107731 et le montant estimé du marché « Création d'un monument – Place du Pont Martine ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 22.500,00 € hors TVA ou 27.225,00, 21 % TVA comprise ;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 773/72201-60 et ce, par prélèvements sur fonds de réserve extraordinaire 2010.

*M. Deghorain constate qu'un marché public va être lancé en vue de la création de ce monument. Il demande si le public aura la possibilité de consulter les différentes propositions qui parviendront à la Ville.*

*M. Devin répond que le cahier des charges prévoit une sélection par un comité. Il prend bonne note de la volonté de M. Deghorain de visionner les offres. Il rappelle que les comités d'évaluation pour ce genre de marché ne comprennent traditionnellement pas de personnalités politiques.*

**Unanimité**

## **8. Acquisition de mobilier pour les écoles maternelles, professionnelles et primaires**

### **- DECISION**

#### **- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures ;

- Approuver le Cahier Spécial des charges. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 15.000 €TVAC ;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, 721/74101-51 (lot 1), 722/74101-51 (lot 2), 735/74101-51 (lot 3) financé par prélèvements sur fonds de réserve.

#### **Unanimité**

### **9. Acquisition d'un four à céramique et de matériel de sculpture**

#### **- DECISION**

#### **- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures ;
- Approuver le cahier spécial des charges n° 201073 44 et le montant estimé du marché « Acquisition d'un four à céramique et de matériel de sculpture », établis par l'Académie des Beaux-arts. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.680€ TVAC ;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 734/74402-51 et ce par prélèvements sur fonds de réserve extraordinaire ;

#### **Unanimité**

### **10. Maintenance extraordinaire de la salle DBM**

#### **- DECISION**

#### **- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures ;
- Approuver le cahier spécial des charges n° 201076 42 et le montant estimé du marché « Maintenance extraordinaire de la salle DBM », établis par le service Sport et Jeunesse. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.000,00 € hors TVA ou 4.840,00 €, 21 % TVA comprise ;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 764/72401-60 et financé par prélèvements sur fonds de réserve extraordinaire.

#### **Unanimité**

### **11. Achat d'équipement pour le Kursaal**

#### **- DECISION**

#### **- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures ;

- Approuver le cahier spécial des charges n° 20107631 et le montant estimé du marché « Achat d'équipements pour le Kursaal », établis par la Cellule Marchés publics. Le montant estimé s'élève à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21 % TVA comprise ;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 763/74401-51 et financé par prélèvements sur fonds de réserve extraordinaire.

### **Unanimité**

## **12. Acquisition de matériel informatique – Plus Oultre**

### **- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la décision du Collège du 16/03/2010 concernant l'inscription d'un crédit au budget extraordinaire 2010 lors de la MB1 sur base de l'article L1311-5 du CDLD.

### **Prise de connaissance**

## **13. Plan Convergence – Aménagement des rues de la Triperie et de l'Oie**

### **- DECISION**

#### **- Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux ;
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 196/1080 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Plan Convergence – Aménagement des rue de la Triperie et de l'Oie », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 403.403,36 € hors TVA ou 488.118,07 €, 21 % TVA comprise ;
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/73511-60 (n° de projet 20104206) en la couvrant par un emprunt à contracter et des subsides.

*M. Piret constate que le dernier Conseil a été amené à se prononcer sur la première phase de la rénovation de l'Ilot Centre-Ville, soit sur le projet de rénovation des bâtiments de la Croix Rouge et de la Conciergerie et qu'est à présent soumis aux conseillers le projet de rénovation des rues de l'Oie et de la Triperie. Il déplore, à la suite de sa remarque lors du précédent Conseil, que l'étude du projet de rénovation de l'Ilot Centre-Ville et des rues de l'Oie et de la Triperie soit appréhendée dans des dossiers séparés tandis que le tout aurait dû être appréhendé globalement. Il relève ensuite que le Plan de Convergence, dans le cadre duquel la rénovation des deux rues est envisagée, a en principe pour objectif de redynamiser l'économie. A cet égard, il marque son désaccord avec le choix posé par le Collège communal de rénover, via le Plan de Convergence, les rues de l'Oie et de la Triperie. En effet, il estime qu'il s'agit de petites rues, peu fréquentées et dont la rénovation ne permettra pas de dynamiser les commerces binchois. Ces deux rues sont en outre situées à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Leur rénovation n'est donc pas prioritaire et le choix d'autres rues dégradées et plus stratégiques existait selon M. Piret. La décision de rénovation du parking Saint Paul constitue d'après lui un gaspillage dès lors qu'elle n'est pas nécessaire. Il relève enfin que, selon les plans versés au dossier, certaines rues situées à l'arrière de l'Hôtel de Ville deviendront piétonnes à la suite des rénovations et que la circulation dans d'autres se fera à sens unique. Il constate que, selon ces plans, les sens*

uniques institués dirigeront les automobiles vers les rues piétonnes, ce qui n'est pas adéquat.

M. Devin souhaite tout d'abord informer tous les conseillers de la note qui a été fournie à M. Piret quant à l'historique du Plan de Convergence et ensuite répondre aux remarques soulevées par ce dernier. Le dossier du Plan de Convergence avait initialement été validé par le Conseil communal du 13 septembre 2007 et introduit auprès de la Région wallonne. Il prévoyait la rénovation des entrées de Ville et du Parking Saint-Paul, du circuit des Remparts, de la Grand'Place et du Musée. Un arrêté du Gouvernement wallon a, à la suite de l'introduction du dossier, été adopté le 11 décembre 2008 qui prévoit un montant de subsides de EUR 668.230,06 (dont EUR 296.991,14 FEDER et EUR 371.238,92 de la Région wallonne) pour la réalisation de travaux dans le cadre du Plan de Convergence pour un montant total de EUR 742.477,87, le solde entre le montant total des travaux et les subsides étant à charge de la Ville. Le Collège communal a ensuite, le 1<sup>er</sup> septembre 2009, choisi les voiries à rénover dans le cadre du Plan Convergence, soit les rues de l'Oie et de la Triperie. En réponse aux remarques de M. Piret, M. Devin indique que le choix des deux voiries est justifié par la poursuite d'une logique de revitalisation coordonnée d'une part et par une optique de dynamisation commerciale et touristique autour de la Grand'Place d'autre part. La Rue Saint Paul, le parking Saint Paul, la Rue Robiano et l'Ilot Centre Ville sont ou vont être rénovés. La réfection additionnelle des rues de l'Oie et de la Triperie permettra d'achever la rénovation du quartier situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Une telle rénovation coordonnée d'un quartier permet de ne pas se disperser dans des travaux réalisés çà et là, sans véritable ligne de conduite et résultat fini. La proposition de rénovation des deux rues présente par conséquent une logique d'aménagement coordonné du territoire. Les deux rues proposées à la rénovation ne sont certes pas les plus fréquentées mais elles se situent à proximité de la rue Robiano et de la Grand'Place et participeront ainsi à la redynamisation économique du centre de Binche. Elles sont également situées entre la Tour Saint George et la Grand'Place et leur rénovation permettra donc de terminer les travaux de réfection de la zone située entre le rempart Saint George et la Grand'Place. Cette zone est stratégique pour le développement touristique qui participe à la dynamisation économique. M. Devin termine en indiquant que la rénovation du parking Saint Paul était nécessaire afin de ne pas laisser un élément vieilli et à l'aspect peu esthétique dans une zone complètement rénovée.

M. Urbain poursuit, concernant la problématique de circulation soulevée par M. Piret. Il indique qu'en raison de l'absence de trottoirs, de l'étroitesse de ceux-ci ou de l'absence de dénivelé entre ceux-ci et la route, dans certaines rues situées à l'arrière de la Grand'Place, des zones de circulation partagée devront être mise en place. Ce ne seront cependant pas des zones exclusivement réservées aux piétons. La circulation automobile y sera limitée à 30 kilomètres par heure. M. Urbain ajoute que le sens de la circulation dans ces rues n'est pas encore fixé et dépendra d'une réflexion à mener tenant compte des avis remis par la Police et par l'IBSR.

M. Devin relève que l'on tiendra compte des remarques formulées par M. Piret lors de la réalisation des plans de circulation dans cette zone.

#### **Pour : 21**

(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAI)

**Abstentions : 4**

(Judith PHILIPPE, Raymond GROETEMBRIL, Monique DERBAIX, André NAVEZ)

**Contre : 3**

(Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Anne-Marie CALLEWAERT)

**14. Remplacement de portes de garage à l'Arsenal**

**- DECISION**

**- Approbation des conditions, du mode de passation et de financement**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux ;
- Approuver la description technique et le montant estimé du marché « Remplacement de portes de garage à l'Arsenal », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant estimé s'élève à 4.414,00 € hors TVA ou 5.340,94 €, 21 % TVA comprise ;
- Choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 351/72401-60 (n° de projet 20103511).

**Unanimité**

**TRAVAUX**

**15. Travaux d'aménagement et d'égouttage à la rue Saint-Paul à Binche – Avenant n° 1**

**- DECISION**

Dans le cadre des travaux d'aménagement et d'égouttage de la rue Saint-Paul, le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'avenant n° 1, d'un montant de 134.448,74 € TVAC sur l'article budgétaire 421/73507-60 de l'exercice 2007, réalisé suite à la révision du projet, ainsi qu'à approuver la modification du plan pour permettre la circulation à double sens en zone 30.

**Unanimité**

**DEMARCHE QUALITE**

**16. G.I.E. Qualicité – Approbation des comptes et bilan de l'exercice 2009**

**- APPROBATION**

Le G.I.E. Qualicité tiendra son Assemblée Générale en juin 2010. A cette fin l'approbation des comptes et bilan de l'exercice 2009 par leurs adhérents est nécessaire.

Le Conseil communal est invité à approuver les comptes et bilan de l'exercice 2009 du G.I.E. Qualicité.

**Unanimité**

**ETAT CIVIL**

**17. Règlement communal sur les cimetières – Modification**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement communal sur les cimetières approuvé par le Conseil communal le 29 novembre 2007 afin de réduire la durée de

concession (pleine terre, caveau ou columbarium) de 50 ans à 30 ans conformément au décret de la Région Wallonne du 6 mars 2009.

*M. Piret demande si, dans une perspective de sauvegarde du patrimoine, une action pourrait être entreprise afin de conserver certains ornements présentant un intérêt.*

*M. Fayt indique que la majorité y a pensé.*

*M. Detaeye demande à partir de quand, sous le nouveau règlement, le délai de 30 ans prendra cours. Il indique que si ce délai prend cours à partir de la date de la première inhumation, un problème se posera notamment pour les caveaux.*

*M. Fayt répond que ce délai commencera à courir à partir de la décision du Collège d'octroyer la concession, ainsi que le décret de la Région wallonne l'impose.*

*M. Devigne estime que le délai de 30 ans ne devrait commencer à courir qu'à partir de la dernière inhumation pour un caveau, sans quoi le délai pourrait être écoulé avant que les dernières personnes ne puissent y être inhumées. La question se pose particulièrement pour les caveaux de 5 ou 10 personnes, nombreux à Binche.*

*M. Fayt indique que la seule solution sera, dans le cas soulevé par M. Devigne, de demander un renouvellement de la concession afin de permettre la conservation, pour une période supplémentaire du caveau.*

*M. Devin indique que la Ville de Binche ne peut pas opérer d'autre choix, dans le cadre légal qui lui est imposé, que celui de la fixation de la durée de la concession dans une fourchette de 10 à 30 ans. Il est proposé au Conseil de choisir la durée de concession la plus longue possible, soit 30 ans. Une demande de renouvellement de la concession sera toujours possible le cas échéant.*

**Unanimité**

## ACCUEIL TEMPS LIBRE

### **18. Conseil Communal des Enfants (CCE) – Adoption d'une Charte du CCE – Mise en place d'un CCE - RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 30 mars 2010, relative à la mise en place d'un Conseil communal des Enfants (CCE) et à l'adoption d'une Charte pour le fonctionnement de ce CCE.

**Unanimité**

## POLICE ADMINISTRATIVE

### **19. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route - ARRET**

Il est soumis au conseil communal un règlement complémentaire au code de la route fixant les limites de l'agglomération de Buvrinnes afin de rationaliser les limitations de vitesse. Des règlements complémentaires précédents doivent être abrogés.

*M. Devigne relève, ainsi qu'il l'avait déjà fait lors du précédent Conseil, qu'il convient de prendre garde à l'augmentation galopante du nombre de places pour handicapés. Il convient selon lui de ne les octroyer que selon des critères stricts, sans quoi l'on devra systématiquement accéder à chaque nouvelle demande. Il rappelle qu'il n'est pas contre l'octroi de places pour handicapés mais il constate que systématiquement, une dizaine d'emplacements sont octroyés lors de chaque séance du Conseil. Il estime M. de Stexhe souhaiterait obtenir un décompte du nombre de places pour handicapés existantes.*

**Unanimité**

## **20. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**

### **- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un projet de règlement complémentaire au code de la route relatif aux dispositifs surélevés de type plateau et coussin, à Buvrines, rues des Cent Pieds, du Croly et du Moulin à Eau.

La Direction de la programmation et de la coordination des Transports de la région wallonne a donné son avis sur la signalisation à placer.

Les plans terriers et les coupes longues seront joints à l'approbation ministérielle.

**Unanimité**

## **21. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**

### **- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route une zone d'évitement striée à Binche, rue du Vieux Sourdiau, entre le carrefour avec la rue de Merbes et le n°37.

Cette mesure est préconisée afin d'apporter plus de mobilité et éviter les encombrements de circulation à hauteur du carrefour formé avec la rue de Merbes.

**Unanimité**

## **22. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**

### **- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de stationnement de 6m de long du n° 94 de l'Avenue Wanderpepen.

La personne, domiciliée à cette adresse, a fait une demande d'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées mais elle ne répond pas aux conditions requises par la Circulaire ministérielle du 3 avril 2001.

Néanmoins, en raison de son état de santé qui lui impose de fréquents transferts en ambulance médicalisée, le Conseil est invité à prendre cette mesure en accord avec le SPW Direction des routes – Secteur d'Anderlues.

**Unanimité**

**23. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement pour personnes handicapées à Binche, rue de Buvrines, n°39. Le demandeur répond aux conditions requises par la Circulaire ministérielle du 3 avril 2001.

**Unanimité**

**24. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un stationnement pour personnes handicapées à Péronnes, Chaussée Brunehault, n°152.

Les demandeurs éprouvent des difficultés de mobilité et ils répondent aux conditions requises par la Circulaire ministérielle du 3 avril 2001.

**Unanimité**

**25. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche rue de Ressaix le long du n° 14.

Les demandeurs éprouvent tous deux des difficultés de se déplacer et toutes les conditions requises par la Circulaire ministérielle du 3 avril 2001 sont réunies.

**Unanimité**

**26. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à la rue de Merbes à Binche, le long de la façade de l'immeuble numéroté 97 rue de Robiano.

Le demandeur éprouve des difficultés de mobilité.

Toutes les conditions requises par la Circulaire ministérielle du 3 avril 2001 sont requises.

**Unanimité**

**27. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29/03/2010  
- APPROBATION**

**APPROBATION**

**moyennant les remarques suivantes sur le commentaire au point 57 :**

*M. Piret indique, concernant ce point, que l'opposition ne s'est pas positionnée contre les retraits d'agrément mais contre l'application d'un règlement communal qu'elle réproouve. En effet, l'opposition s'était positionnée contre l'adoption du règlement communal sur les subsides prévoyant les procédures d'agrément et de retrait d'agrément parce qu'il est défavorable aux associations. Elle ne souhaite pas à présent voter en faveur des mesures d'application de ce règlement qui sanctionnent les associations.*

## **DIVERS**

*M. Piret constate que le nouveau site internet de la Ville ne contient plus les procès verbaux du Conseil communal. Il demande que soient mis sur le nouveau site Internet de la Ville, les procès verbaux du Conseil communal depuis 2002.*

*M. Devin constate qu'il n'y a plus de question et clôt la séance publique du Conseil communal.*

\*

La séance publique est levée

\*

# HUIS CLOS

## ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel statutaire – Démission – Mise à la retraite  
- DECISION

## AFFAIRES ECONOMIQUES

2. Démission d'un représentant de la Ville de certains de ses mandats et désignation d'un nouveau représentant de la Ville  
- DECISION

## COMITE DE CONCERTATION VILLE/CPAS

3. Comité de Concertation Ville/CPAS  
- DESIGNATION

## SERVICE INCENDIE

4. Incendie – Désignation de jury  
- DECISION

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

5. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2009-2010  
Nominations à titre définitif  
- DECISION
6. Enseignement fondamental – Personnel – Disponibilité pour convenances personnelles d'un directeur d'école  
- RATIFICATION
7. Enseignement fondamental – Personnel – Désignation d'un directeur à titre Temporaire  
- RATIFICATION

**8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010**

**Organisation des cours d'éducation physique**

**- DECISION**

**9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 –**

**Désignation et affectation d'un maître spécial d'éducation physique**

**- DECISION**

**10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 –**

**Désignation et affectation d'une maîtresse d'éducation physique**

**- DECISION**

**11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Cours de morale laïque**

**- DECISION**

**12. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Cours de Morale**

**- DECISION**

**13. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010**

**Désignation d'une maîtresse de morale**

**- DECISION**

**14. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Cours de morale laïque**

**- DECISION**

**15. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 –**

**Organisation de la rentrée scolaire – Cours de morale laïque**

**- DECISION**

**16. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 –**

**Organisation des cours d'éducation physique**

**- DECISION**

**17. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 –**

**Organisation des cours d'éducation physique**

**- DECISION**

**18. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 –**

**Organisation des cours d'éducation physique**

**- DECISION**

**19. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 –**

**Réaffectation temporaire dans un emploi vacant**

**- DECISION**

**ENSEIGNEMENT MATERNEL**

**20. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Demande de congé « interruption de carrière pour congé parental »**

**- DECISION**

**ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

**21. Enseignement musical – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2009-2010 – Personnel**

**- DECISION**

**22. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et déclamation – Personnel – Prolongation de la désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire**

**- DECISION**

**23. Enseignement secondaire artistique – Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs – Année scolaire 2009-2010 – Désignation d'un professeur de recherches graphiques et picturales.**

**- DECISION**

**24. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Personnel – Emploi de surveillant-éducateur**

**- RATIFICATION**

\*

La séance est levée

\*

Par le CONSEIL COMMUNAL,

La Secrétaire communale f.f.  
F. WINCKEL

Le Bourgmestre,  
L. DEVIN